N'GAMET DOIT POUVOIR TERMINER SES ETUDES EN FRANCE

N'Gamet Sylla a 19 ans ; élève au lycée de la Coudoulière à Six-Fours, elle passera en juin son bac ; elle souhaite ensuite préparer un BTS comptabilité, en deux ans, puis rentrer dans sa Guinée natale pour y exercer une profession et participer au développement de son pays.

Mais N'Gamet doit être expulsée de France dès l'été prochain. Pourquoi ? Parce qu'elle ne possède plus de titre de séjour.

N'Gamet est une bonne élève, elle vit chez sa tante, satisfait à tous les critères d'intégration exigés par la loi. Elle ne demande qu'à rester en France pour finir sa formation.

Alors pourquoi l'administration refuse-t-elle de lui donner un titre provisoire ? Pourquoi lui demande-t-elle de retourner d'abord en Guinée pour faire une nouvelle demande de visa, quand on sait que la pauvreté de sa famille et les consignes données aux autorités consulaires rendront ensuite impossible son retour en France ?

La réponse est simple : le gouvernement a demandé aux préfets de faire du chiffre en matière d'expulsion.

Et ce n'est pas seulement N'Gamet qui est menacée d'expulsion cet été mais plusieurs milliers de jeunes scolarisés en France, brutalement contraints à l'anéantissement de leur avenir. Ce qui les attend c'est l'interpellation, seuls ou en famille, la garde à vue, puis un centre de rétention, lieu de violence et de promiscuité, et enfin l'expulsion, menottes aux mains, attachés à leur siège.

Nous refusons de laisser détruire la vie de ces jeunes et de leurs familles ; ils sont nos enfants à tous.

Afin que N'Gamet Sylla puisse mener à bien ses études, nous demandons qu'elle bénéficie d'une mesure de régularisation par la délivrance d'un titre temporaire de séjour « vie privée et familiale » au titre de l'article L 313-11 7ème du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

LDH, FSU, SUD-Education, SDEN-CGT, PC, PS, les Verts, SICHEM, Le Nid, Pastorale des Migrants, Attac, Ras l'Front

Nom prénom	Adresse/organisation	Signature

A retourner à : **Section de Toulon de la LDH - BP 5170 - 83094 Toulon cedex**